

# InfoLettre de l'ASPPAR

## Bulletin spécial

### Promenades de Condom (Gers)

#### Éditorial

Janvier, c'est le mois des vœux... je souhaite que 2019 soit douce pour chacune et chacun d'entre vous.

Janvier, c'est le mois des résolutions. **Mes résolutions** pour 2019, c'est d'abord veiller au moral des « troupes » ; c'est aussi partager avec vous ma certitude, ma foi absolue que nous allons vers une victoire, une belle victoire... une victoire parce que Monsieur le Maire aura entendu la parole des Condomois et des Condomoises qui disent NON au réaménagement des Promenades tel qu'il l'a conçu mais OUI à une rénovation à l'identique... **Vos résolutions ?** C'est d'y croire et de garder le moral. C'est de veiller à ne pas laisser le doute et la peur vous envahir. C'est de vous libérer de tout scepticisme... pour que nous agissions ensemble avec pugnacité, persévérance, détermination, certitude et foi. Nous sommes assez nombreux maintenant. Les arguments de la mairie avancés dans ses deux mémoires en défense ne sont pas convaincants. Alors tout est possible.

Après trois ans de pré-projet, de projet, de pré-programme et de programme, le projet dit des « Promenades » <sup>1</sup> est devenu un dossier long et difficile, un dossier complexe et sensible... Il est possible que vous ayez perdu de vue le but initial de la mairie qui est d'implanter un pôle administratif dans le quartier des Promenades. Il est possible que vous ayez oublié que ce projet comporte deux volets : la réhabilitation de l'ancien collège des Oratoriens – dit centre Salvandy – et l'aménagement des Promenades. Il est possible que vous ayez oublié que le projet a été scindé en deux : la Communauté de Communes de la Ténarèze (la CCT) finance la réhabilitation de

l'ancien collège des Oratoriens alors que la mairie de Condom finance l'aménagement des Promenades. Il est possible enfin que vous soyez un peu perdu(e) dans le déroulement du projet.

Nous avons réuni, dans ce bulletin ce qui est important. Aujourd'hui, le point le plus important, c'est la signature de l'arrêté municipal autorisant le permis d'aménager.

Je vous laisse découvrir le détail. Et, si vous avez des questions, posez-les-nous. Nous y répondrons volontiers.

Très cordialement,  
Chantal Fauché  
présidente

#### Sommaire

- I. L'arrêté municipal autorisant le permis d'aménager
- II. Ça s'est passé
- III. Une réunion à Condom d'ici la mi-février
- IV. Les reçus fiscaux

Annexe 1 : le déroulement du projet

#### I. L'arrêté municipal autorisant le permis d'aménager

Le 22 octobre 2018, Gérard Dubrac, maire de Condom signe l'arrêté municipal autorisant le permis d'aménager demandé par Gérard Dubrac, maître d'œuvres du dit projet. La signature de cet arrêté marque la fin de la phase « Préparation de la réalisation ». *Voir annexe 1 « le déroulement du projet »*

À présent la réalisation des travaux peut commencer... après les affichages légaux.

Pour plus d'informations, consulter le document intitulé « *le déroulement du projet* »

<sup>1</sup> Expression relevé dans le MA'G de Condom, n° 61, page 11

**LE RECOURS EN ANNULATION DE L'ARRÊTÉ AUTORISANT LE PERMIS D'AMÉNAGER...** début décembre 2018, l'ASPPAR - après avoir examiné la demande du permis d'aménager et constatant que ses demandes ne sont toujours pas prises en compte - dépose une requête en annulation auprès du tribunal administratif de Pau contre cet arrêté.

## II. Ça s'est passé dans ces dernières semaines

- **LE MÉMOIRE EN RÉPLIQUE...** En novembre, l'ASPPAR décide de répondre au mémoire en défense de la mairie. Ce mémoire « en défense » contient, en effet, des inepties que nous souhaitons corriger. Nos réponses sont consignées dans un mémoire « en réplique ».
- **UNE AUDIENCE...** En novembre, l'ASPPAR apprend que son recours contre les délibérations votées au Conseil Municipal du 23 novembre 2017 va passer en audience durant le premier trimestre 2019. Rappel : la première de ces délibérations valide le projet d'aménagement des Allées de Gaulle ; la seconde autorise le lancement du marché de travaux pour l'aménagement des espaces publics des Allées de Gaulle.
- **LE CONTENTIEUX GRÂCIEUX...** En novembre, des Condomois prennent l'initiative de demander un recours gracieux à Monsieur le Maire (*voir le détail à la page 4 de l'arrêté que vous pouvez vous procurer à la mairie*).
- **UN PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL...** a été publié par la mairie dans son bulletin municipal n° 61 de décembre 2018. Nous y retrouvons, avec un certain étonnement, la DETR (colonne en bleu) alors que cette dotation est loin d'être acquise. Des doutes ont, en effet, été

émis quant à son affectation lors du Conseil Municipal du 13 novembre 2018.

- **L'ARRÊTÉ AUTORISANT LE PERMIS D'AMÉNAGER** a été affiché sur les Promenades début janvier.
- **UN DEUXIÈME MÉMOIRE EN DÉFENSE** ... le 11 janvier, notre avocat nous apprend que la mairie vient d'envoyer un deuxième mémoire en défense. Nous travaillons cette semaine sur ce nouveau mémoire afin de décider si nous répliquons.

**III. Une réunion des Mairaines et des Parrains** est prévue à Condom d'ici la mi-février... nous vous confirmerons la date et le lieu dès que possible.

**IV. Reçus fiscaux...** nous allons, dans les semaines qui viennent finir d'établir les reçus pour l'année 2018.